



# Bruges

2026-PERM-91

PTO/Centre juridique/KB-CP

## Arrêté du Maire portant délégation de fonction à Sabrina JUNQUA Dixième Adjointe au Maire

Le Maire de la Commune de Bruges (33520),

- **VU** le Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes au Maire en date du 27 mars 2026,
- **VU** l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes et à des membres du Conseil Municipal,
- **VU** la délibération n°2026.02.06 du 27 mars 2026, reçue en Préfecture de la Gironde le 30 mars 2026, relative aux délégations du conseil municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- **CONSIDERANT** l'ampleur et la diversité des champs d'intervention ressortissant de l'action municipale et la nécessité d'organiser la gestion des affaires communales,

### ARRÊTE

-----

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Monsieur le Maire donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonction à **Sabrina JUNQUA, Dixième Adjointe au Maire, déléguée aux solidarités, à la petite enfance et aux seniors**, notamment dans les domaines suivants :

- o Solidarités :
  - Politique de l'action sociale, notamment :
    - o Action sociale dont développement social
    - o Logement : accès, maintien et relations avec les bailleurs sociaux dans le cadre de la gestion locative
    - o Lutte contre la précarité et insertion
  - Relation avec Bordeaux Métropole dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur le territoire de la commune et relations avec les gens du voyage
  - Relations avec les associations concernées par le périmètre de délégation
- o Parentalité et petite enfance :
  - Parentalité et petite enfance
  - Petite Enfance : crèches, relais assistantes maternelles, lien avec les parents
- o Logement social,
  - Le suivi des politiques communales en matière de logement social,
  - Des relations avec les bailleurs sociaux, les partenaires institutionnels et associatifs,
  - Du suivi des demandes de logement social et des dispositifs d'attribution,
  - De la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions en faveur de l'habitat



# Bruges

- Santé et inclusion,
  - Santé et inclusion
  
- Séniors :
  - Politique sénior

## ARTICLE 2

Dans le champ de sa délégation de fonction définie à l'article 1<sup>er</sup>, Madame Sabrina JUNQUA est habilitée à signer tous actes, décisions, rapports, correspondances et tous documents divers relevant de sa délégation, ce compris les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il assurera en outre dans le champ de sa délégation un rôle représentatif et relationnel avec les différents interlocuteurs de la Ville, y compris les habitants.

## ARTICLE 3

La présente délégation ne fait pas obstacle à ce que le Maire puisse se saisir à tout instant d'un dossier relevant d'une des fonctions déléguées.

## ARTICLE 4

Le présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sous format électronique sur le site Internet de la Ville de BRUGES, Il prend effet à compter du 23 avril 2026.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Gironde, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Trésorier Public de la Ville, et à l'intéressée à titre de notification.

## ARTICLE 5

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de BRUGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication, étant précisé que le silence de l'Administration pendant un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet ; ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois suivant sa publication électronique ou le rejet du recours gracieux par l'Administration.

Fait à Bruges, le 9 avril 2026

Signature originale de  
Madame Sabrina JUNQUA

Le Maire,



*Frédéric Giro*  
Frédéric GIRO